

SÉANCE DU 30 MARS 2021

RAPPORT AU COMITE SYNDICAL

OBJET : Budget Primitif 2021

Le projet de Budget Primitif 2021 qui vous est présenté, selon la maquette budgétaire M52 par nature, a été élaboré en fonction des orientations budgétaires que vous avez adoptées le 6 octobre 2020.

Le montant du BP 2021 s'élève à 100 000 € en mouvements réels et à 180 000 € en mouvements budgétaires, comprenant les opérations d'ordre, selon le tableau suivant :

TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DEPENSES			RECETTES		
	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement	80 000,00	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00
Crédits de fonctionnement	20 000,00	80 000,00	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00
Total budget	100 000,00	80 000,00	180 000,00	100 000,00	80 000,00	180 000,00

Les principales rubriques budgétaires sont ainsi détaillées :

I Section de Fonctionnement

A Recettes

Les ressources du B.P. s'élèvent à 100 000 € en mouvements réels. Elles sont constituées des participations des collectivités membres du Syndicat Mixte selon le détail suivant :

Collectivité	% de contribution financière	Montant
Communauté d'agglomération ACCM	10,50%	10 500,00
Commune d'Arles	6,00%	6 000,00
Commune de Martigues	8,10%	8 100,00
Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône	1,10%	1 100,00
Commune de Tarascon	1,80%	1 800,00
Département des Bouches-du-Rhône	60,00%	60 000,00
Métropole Aix-Marseille-Provence	12,50%	12 500,00
Total	100,00%	100 000,00

B. Dépenses

Les rubriques principales seront :

a) Les charges à caractère général

Il s'agit notamment des frais d'assurances, des fournitures administratives et des frais d'annonces et d'insertion pour un total de 20 000 €.

Je vous rappelle que ce budget ne supporte pas de charges de personnel en raison de la mise à disposition gratuite de services du Département par voie de convention.

b) Le virement à la section d'investissement (mouvement d'ordre)

Le virement à la section d'investissement sera égal à 80 000 euros.

II Section d'investissement

A. Recettes (mouvement d'ordre).

Il s'agit du montant précité du virement à la section d'investissement soit 80 000 euros.

B. Dépenses

Les investissements prévus se montent à 80 000 euros en crédits de paiement dans le cadre d'une autorisation de programme de 250 000 euros.

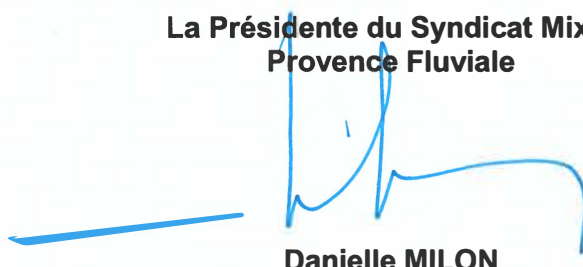
Ces crédits seront consacrés à la réalisation de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de programmation dont le marché va être prochainement attribué.

Ces crédits seront consacrés à la réalisation de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de programmation dont le marché va être prochainement attribué.

Aussi, au bénéfice de ces précisions et après en avoir délibéré, il vous est proposé :

- I - d'approuver le projet de budget primitif 2021 retracé dans les documents joints au présent rapport,
- II - de préciser que le budget est voté par chapitre, selon la maquette budgétaire M52 par nature.

**La Présidente du Syndicat Mixte
Provence Fluviale**



Danielle MILON

OBJET : Budget Primitif 2021

Le 30 mars 2021, à quinze heures, le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux de l'Hôtel du Département, 52 avenue de Saint-Just à Marseille, sous la présidence de Mme Danielle MILON, Mme Corinne CHABAUD étant secrétaire de séance et le quorum étant atteint.

PRESENTS :

Représentantes du Département des Bouches-du-Rhône :

- Mme Danielle MILON (3 voix).
- Mme Corinne CHABAUD (3 voix).

Représentante de la Communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette

- Mme Clotilde MADELEINE, suppléante de M. Jean-Michel JALABERT (1 voix).

Représentant de la Commune d'Arles :

- M. Pierre RAVOIL (1 voix).

Représentant de la Commune de Port Saint-Louis-du-Rhône :

- M. Jérôme BERNARD (1 voix).

ETAIT ABSENT ET REPRESENTE :

Représentant de la Commune de Martigues :

- M. Gaby CHARROUX (1 voix) a donné pouvoir à M. Danielle MILON.

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Représentant du Département des Bouches-du-Rhône :

- M. Roland GIBERTI (3 voix).

Représentant de la Métropole Aix-Marseille-Provence :

- M. Martial ALVAREZ (1 voix).

Représentant de la Commune de Tarascon :

- M. Lucien LIMOUSIN (1 voix).

DELIBERATION

OBJET : Budget Primitif 2021

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Provence Fluviale, réuni en Séance Publique le 30 mars 2021 dans l'Hôtel du Département, à Marseille,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver le projet de budget primitif 2021 retrace dans les documents joints au rapport,
- de préciser que le budget est voté par chapitre, selon la maquette budgétaire M52 par nature.

ADOpte A L'UNANIMITE

**La Présidente du Syndicat Mixte
Provence Fluviale**



Mme Danielle MILON